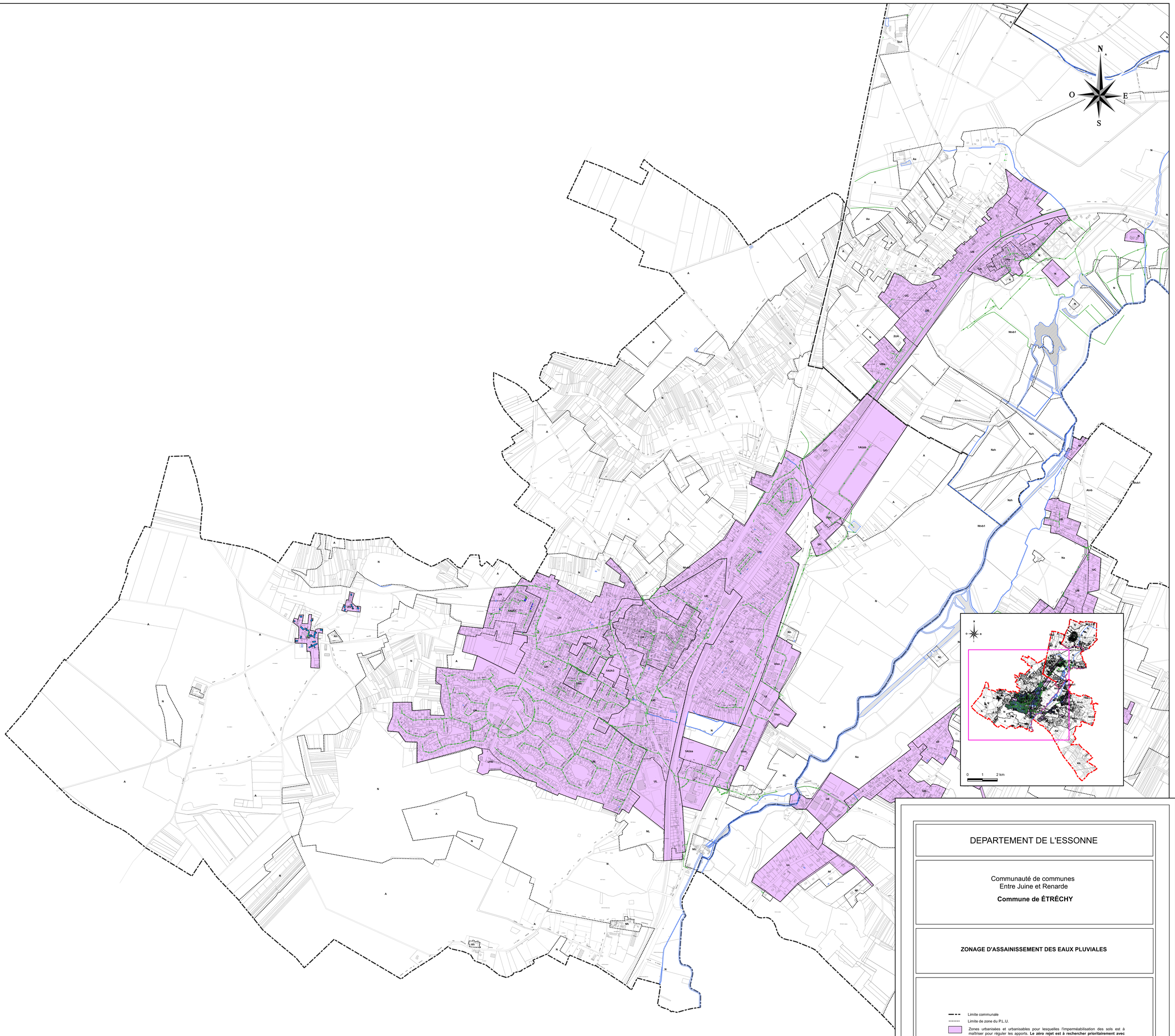

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Communauté de communes
Entre Juine et Renarde

Commune de ÉTRÉCHY

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Limite communale

Limite de zone du P.L.U.

Zones urbanisées et urbanisables pour lesquelles l'imperméabilisation des sols est à maîtriser pour réguler les apports. **Le zéro rejet est à rechercher prioritairement avec infiltation à la parcelle (a minima la pluie courante (10 mm en 24h) devra être gérée à la parcelle).** A défaut tout rejet d'eaux pluviales au système de collecte se fera selon les règles de limitation définies (soit un débit de fuite de 1 l/s/ha et pour une pluie de retour 20 ans équivalente à 52.8 mm en 4 heures).

Zones naturelles, agricoles, non constructibles ou d'habitats dispersés, pour lesquelles des mesures peuvent être envisagées afin de limiter les ruissellements et l'érosion des sols, vers les zones urbanisées et/ou le système de collecte des eaux pluviales et/ou le milieu (noues, fossées, zone d'infiltration)

BUFFET INGENIERIE groupe ALTEREO
Siège social
2, Av. Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES
Tél : 04 42 54 00 68

Agence Ile de France - Montlhéry
119, Ter rue Paul Fort
91310 MONTLHERY
Tél : 01 69 74 14 00

PLAN N°	2903231001
Echelle	1/8000
Date	29/03/2023
Mise à jour	24/08/2023
Dessinateur	DH